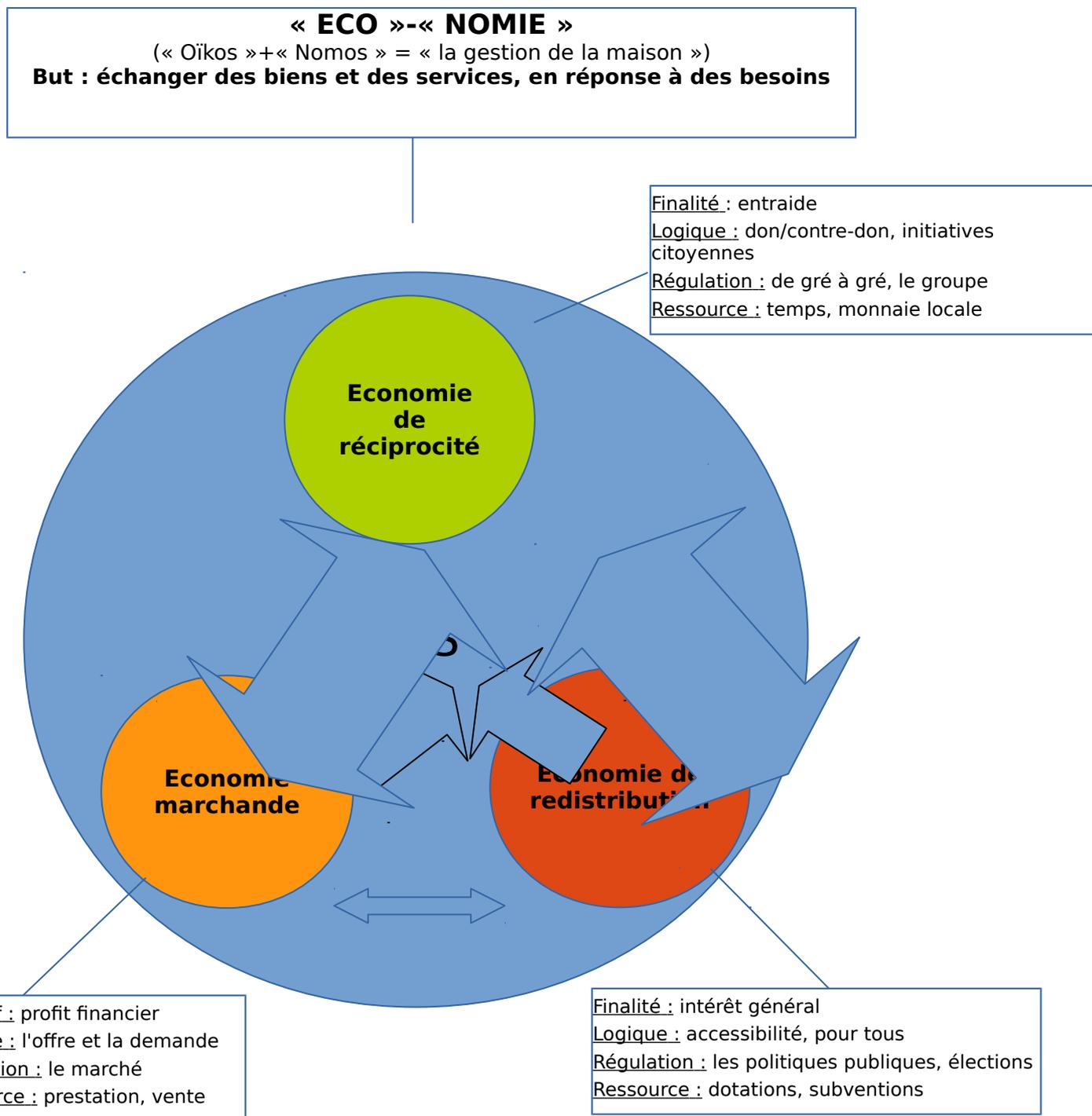


# Le projet de Tiers lieu Fives Cail au regard de l'Economie Sociale et Solidaire Approche économique

Le projet de Tiers-lieu s'inscrit dans une **vision** et une **démarche**.

## LA VISION : L'Economie Sociale et Solidaire s'inscrit dans 3 LOGIQUES d'économie plurielle

Au cœur d'un processus d'intégration économique se trouvent le marché, mais aussi la distribution et la réciprocité. **Cette vision de l'ECO-NOMIE est donc plus large** que la vision dominante d'une économie où seul le marché résoudrait tous les problèmes.



# **LA DEMARCHE : L'ESS s'appuie sur 4 principes**

## **Gouvernance partagée, démocratique**

Souvent résumé sous l'expression «une personne=une voix», ce principe vise en réalité à pondérer les droits de votes pour favoriser la participation de toutes les parties prenantes (salarié-e-s, bénévoles, usagers, clients, fournisseurs, partenaires publics et privés...) dans l'entreprise.

## **Répondre aux besoins des populations par l'économie / utilité sociétale**

Le « pourquoi » de l'action de l'entreprise : à quoi sert ce qu'elle produit comme bien et/ou service. Cela répond-il à un réel besoin fondamental au delà de la demande ? Le développement durable, l'économie circulaire, l'économie de la fonctionnalité... tout ce qui concourt à répondre à l'ensemble des besoins vitaux, économique, écologique et sociaux s'inclut dans ce principe

## **Ancrage local**

L'entreprise et sa relation au territoire : par ses forces vives (salarié-e-s issu-e-s du territoire), par sa réponse (clients/usagers issu-e-s du territoire) par son impact territorial et la présence de sa gouvernance sur ce même territoire.

## **Faible lucrativité (différent du profit)**

L'entreprise par essence doit répondre aux besoins. Pour assurer la pérennité de son action, elle doit générer des profits : profit financier (excédent), profit économique, profit social (emplois, lien social, bien être), profits écologiques (moindre empreinte écologique, renaturation et amélioration de son environnement).

Lors que ces profits sont réinjectés dans l'entreprise on dit qu'elle est profitable mais non lucrative. Lorsque que ces profits sont distribués à des actionnaires extérieurs au territoire et pas impliqués sur celui-ci, on parle de lucre.

Les entreprises ESS sont peu ou pas lucratives (on considère une faible rente vers les associés, notamment salariés à partir du moment où ils sont impliqués sur le territoire)